

A 2 PAS

Société à responsabilité limitée au capital de €3.000
Siège social : 48, avenue du Général Leclerc 78230 LE PECQ

RCS VERSAILLES 753 114 123

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 14 mars,
à 17 heures ,

La société HOLDING RUFFINI, Associé unique de la société A 2 PAS, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros, divisé en 30.000 parts de €0,10 euros chacune, dont le siège social est 48, avenue du Général Leclerc – 78230 LE PECQ, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de désigner comme Co-gérant :

Monsieur Christophe GUEVILLE
demeurant 48, avenue du Général Leclerc 78230 LE PECQ

Le Co-gérant ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, et notamment à Me Costelle RENAUT, Avocat à la Cour, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et consigné au registre prévu par la loi

Pour la société HOLDING RUFFINI
Amandine RUFFINI



**Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant*

Le co-gérant
Christophe GUEVILLE*

*Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérant*

